



Ministère de l'Intérieur

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises



• Anticiper • Gérer • Intervenir



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Directive d'orientation stratégique 2017-2019

Signée par le DGPR et le DGSCGC le 21 août 2017

15 orientations pour augmenter la résilience des territoires face aux risques

- Préparation (4)
- Culture du risque (3)
- Gestion de crise (4)
- Exercices et retour d'expérience (2)
- Retour à la normale (2)

Préparation

- 1/ Mieux coordonner les services impliqués dans la préparation gestion de crise
- 2/ Favoriser une ouverture sur l'extérieur des acteurs impliqués dans la préparation
 - Au niveau national
 - Au niveau international
 - Avec le monde de la recherche
- 3/ Promouvoir les synergies locale entre les CDRNM et les CDSC
- 4/ Mieux accompagner les maires
 - PCS, DICRIM
 - Définition des moyens d'information du public (vecteurs, contenu des messages)
 - Possibilité d'une certification

Culture du risque

- 5/ Promouvoir la concertation avec les acteurs locaux de la culture du risque
- 6/ Porter des actions de formation et participer aux campagnes de sensibilisation
- 7/ Inciter les acteurs économiques à se préparer face au risque

Gestion de crise

8/ Assurer l'interopérabilité et la compatibilité des systèmes d'information (notamment de Synapse et OGERIC web)

9 - 10 -11/ Mieux coordonner la rédaction des documents de planification et veiller à leur cohérence. Contribuer à leur élaboration (PCS et DICRIM en particulier)

Exercices et retours d'expérience

12/ Monter des exercices nationaux

13/ Utiliser le REX pour mieux s'organiser

- Veiller au suivi du plan d'actions arrêté après un RETEX
- Synthétiser au niveau national l'ensemble des RETEX et les utiliser pour un plan d'actions national
- Utiliser le RETEX à des fins de culture du risque

Mise en oeuvre

1/ Par les services centraux des deux ministères

2/ Par le représentant de l'Etat au niveau départemental

- **1ère étape** : Etat des lieux en concertation avec les collectivités territoriales
- **2ème étape** : Programme de rattrapage territorialisé

3/ En concertation avec les collectivités territoriales

- Diffusion et moissonnage de données d'enjeux